

Un accompagnement pour une transmission réussie

Votre contact en Sarthe

Cédants

- diagnostic Transmission,
- audit d'évaluation des conditions de reprise de votre exploitation,
- information sur les conditions d'obtention des aides à la transmission,
- stage de parrainage.

Candidats

- stage de parrainage,
- pré-étude,
- Plan de Développement de l'Exploitation (PDE),
- calcul des attributions de droits à produire possible.

Depuis plus de 20 ans le RDI
accompagne près de 1 installation
aidée sur 5 dans le département

Pôle Installation - Transmission Formation - Entreprise

Lionel CHAUMIN, conseiller spécialisé RDI
Tél. : 02 43 29 24 52
Courriel : lionel.chaumin@sarthe.chambagri.fr

Assistante : Christelle VIEL
Tél. : 02 43 29 24 55
Courriel : christelle.viel@sarthe.chambagri.fr

Transmission - Installation

RDI

Répertoire Départ Installation

Vous êtes **agriculteur**
et vous recherchez
un **successeur**
ou un **nouvel associé**
pour votre exploitation



Chambre d'agriculture de la Sarthe
15, rue Jean Grémillon
72013 LE MANS Cedex 2
Tél. : 02 43 29 24 24 - Fax : 02 43 29 24 25
www.agri72.com



Votre inscription au RDI (Répertoire Départ Installation) débute par une rencontre sur votre exploitation pour établir un descriptif précis de votre offre (SAU, droits à produire, DPU, mise en conformité des bâtiments d'élevage, conditions de cession «vente ou location»).

Des photographies des bâtiments et de l'habitation sont réalisées.

Nous évoquerons ensemble le profil des candidats les mieux adaptés pour reprendre votre structure.

Suite à la visite, une synthèse de l'offre est réalisée sur une fiche signalétique. Avec votre accord, votre offre est mise en ligne sur le site Internet www.repertoireinstallation.com

Pour les mises en société, seront abordés en outre :

- le profil du futur associé,
- le rôle et les responsabilités qui pourraient lui être confiés,
- la répartition du capital social,
- le foncier mis à disposition.

Une sélection des candidats est réalisée par le conseiller Installation-Transmission en fonction des critères principaux que sont :

- le type d'installation,
- le secteur géographique,
- la production.

Les mises en relation sont concrétisées par l'envoi d'un courrier systématique concomitant chez le candidat et le cédant.

Le candidat reçoit la fiche de synthèse de l'exploitation accompagnée des photos et prend contact avec le cédant si l'exploitation l'intéresse.

Les candidats peuvent solliciter l'accompagnement du conseiller lors des visites.

Au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion, le conseiller accompagne à la fois le cédant et le repreneur (demande d'autorisation d'exploiter, pré-étude économique, stage de parrainage, notions juridique, étude économique...).

Un suivi des candidats et des offres est effectué régulièrement.

Un suivi des candidats et des offres est effectué tout au long de la transmission.

Conditions au 01/01/2010

Accompagnement RDI pour un cédant :

- **Inscription d'une exploitation au Répertoire Départ Installation : 84,05 € HT** (participation aux frais de gestion et suivi).
- **Réalisation de la transmission : 585 € HT à 1 061 € HT** (selon le montant global de la transmission).

Votre conseiller peut accompagner la transmission mais la négociation reste de la responsabilité du cédant et du repreneur.

Pour consulter les offres, rendez-vous sur le site : www.repertoireinstallation.com